

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 19 janvier 2015, à 19 h.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher, étaient présents et formant quorum les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Était également présent, le directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert.

Étaient absents, les conseillers, monsieur Alexandre Cantin et madame Gisèle Dicaire.

ORDRE DU JOUR

Présentation de la toile de M. Sacha Barette, artiste-peintre, que ce dernier fait don à la Ville.

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation de procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 15 décembre 2014 à 19 h.
 - b) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 15 décembre 2014 à 20 h.
- 4. Administration, Finances et Qualité de services**
 - a) Remaniement des comités et nomination des élus aux divers comités.
 - b) Présentation et approbation des comptes.
 - c) Programme de formation à la fonction de directeur général – M. Jean-François Albert.
 - d) Appui à une demande d'aide financière au Fonds de la ruralité par la Table des aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut.
 - e) Nominations au Comité conseil du maire.
 - f) Contribution à la « Fondation à chacun son défi ».
 - g) Nomination des vérificateurs comptables pour l'audit des états financiers de la ville et de l'Agglomération
 - h) Contribution au Club de l'Âge d'Or du lac Masson.
- 5. Sécurité publique, Sécurité incendie et Sécurité civile.**
 - a) Conventions – Classification et traitement des pompiers et premiers répondants.
 - b) Embauches – M. Michel Robert et M. Simon Collin-Beaulieu, premiers répondants.
- 6. Travaux publics et Hygiène du milieu**
- 7. Urbanisme, Environnement et Mise en valeur du territoire**
 - a) Modification d'adresse civique 1, rue du Collège à 2, rue des Pommiers.
 - b) Adoption du règlement # 77-2014 relatif au mandat du Comité consultatif sur l'Environnement de la Ville et établissant des dispositions de régie interne.
 - c) Nominations au Comité consultatif sur l'Environnement.
 - d) Adoption du règlement # 78-2014 constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville et établissant des dispositions de régie interne.
 - e) Nominations au Comité consultatif d'urbanisme.
 - f) Politique de remboursement d'analyses d'eau – Associations de lacs – Complément à la résolution # 5157-12-2014.
 - g) Autorisation de signature du protocole d'entente pour la phase 2 du projet de collecte de matières organiques.
- 8. Loisirs, Culture et Promotion touristique**
 - a) Embauche – Mascotte M. Masson.
 - b) Programme DAFA pour le camp de jour.
 - c) Programmation Hiver en Fête – Cabane à sucre 1^{er} mars 2015.
- 9. Correspondance.**
- 10. Affaires nouvelles.**
- 11. Période de questions.**
- 12. Levée de la séance.**

Mots du maire et des responsables de comités.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

5168-01-2015

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

5169-01-2015

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 15 DÉCEMBRE 2014 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2014 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 15 décembre 2014 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

5170-01-2015

3. b) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 15 DÉCEMBRE 2014 À 20 H 15.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2014 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 15 décembre 2014 à 20 h 15 soit et est approuvé avec les corrections ou modifications suivantes :

- Le montant à la résolution # 5148-12-2014 doit se lire 77 203.00 \$ comme il apparaît à la facture présentée pour les assurances générales au lieu de 77 023.00\$;
- Les résolutions # 5152-12-2014 et # 5153-12-2014 relatives à l'approbation de paiement provisoire à Construction Monco inc. et le rapport des dépenses pour subvention du programme d'amélioration du réseau routier municipal ont été corrigées pour refléter les montants réellement autorisés suivant la facture **corrigée** soit un montant des travaux payables à Construction Monco de 38 475.00 \$ plus les taxes applicables et le montant total de 40 500.00 \$ tel qu'indiqué à la facture # 1407 corrigée pour la récupération des subventions 2014-2015 applicables du programme (PAARRM).
- La résolution # 5162-12-2014 relative à la programmation de l'Hiver en Fête 2015 est modifiée en ajoutant au second « QUE » un troisième poste budgétaire # 62-62200-447 pour la dépense relative au contrat avec Vent Équinox, activité cerfs-volants du 28 février 2015.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES

5171-01-2015

4. a) REMANIEMENT DES COMITÉS ET NOMINATION DES ÉLUS AUX DIVERS COMITÉS.

ATTENDU l'établissement de certains comités et commission pour l'expédition des affaires de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil désigne monsieur Gilles Boucher, au *Comité communications, loisirs, événements et culture*, au *Comité conseil du maire*, au *Comité des chemins privés* au *Comité local du patrimoine* et comme *Représentant des divers comités de la MRC*. De plus, le maire est d'office membre de tous les comités et commission de la ville.

QUE ce conseil désigne madame Lisiane Monette au *Comité incendie et sécurité civile*,

au *Comité directeur sécurité civile* et à la *Commission de protection contre l'incendie*.

QUE ce conseil désigne madame Johanne Lepage au *Comité urbanisme*, au *Comité consultatif d'urbanisme (CCU)* et au *C.A. de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson*.

QUE ce conseil désigne monsieur Daniel Beaudoin au *Comité travaux publics* et au *Comité conseil du maire*.

QUE ce conseil désigne monsieur Alexandre Cantin à titre de *Maire suppléant à la Ville*, de *Remplaçant du maire à la MRC* et au *Conseil local du patrimoine*.

QUE ce conseil désigne monsieur Stéphane Longtin au *Comité consultatif sur l'environnement (CCE)* au *Comité environnement* et à la *Commission de protection contre l'incendie*.

QUE ce conseil désigne madame Gisèle Dicaire au *Comité finances*.

QUE ce conseil abroge par la présente la résolution # 4706-11-2013 prise le 25 novembre 2013.

5172-01-2015

4. b) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.

ATTENDU le dépôt de la liste des comptes pour les périodes énoncées ci-dessous ;

ATTENDU que les chèques # 23 445, 23 473 à 23 475, 23 501 et 23 524 sont inexistants ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil approuve et/ou entérine le paiement des comptes suivants :

Types	Période	No chèques	Total
Dépenses incompressibles	1 ^{er} déc. – 31 déc. 2014	23 431 - 23 445	210 087.91 \$
Dépenses incompressibles	1 ^{er} janv. – 15 janv. 2015	23 446 - 23 464	28 753.01 \$
Déboursés	1 ^{er} janv. – 15 janv. 2015	23 465 - 23 550	89 432.88 \$

5173-01-2015

4. c) PROGRAMME DE FORMATION À LA FONCTION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL – M. JEAN-FRANÇOIS ALBERT.

ATTENDU que l'Association des directeurs municipaux du Québec offre un programme de formation à la fonction de directeur général respectant les standards de l'enseignement supérieur qui comprend notamment des cours de base à distance (en ligne) et des activités complémentaires ;

ATTENDU que le programme de formation basé sur le développement de compétences à la fonction de travail est supervisé et reconnu par le Cégep de Sorel-Tracy et soutenu par la Mutuelle des municipalités du Québec ;

ATTENDU que la Ville souhaite que monsieur Jean-François Albert s'inscrive au programme de formation dans le respect des règles établies par l'association, à savoir l'engagement de l'apprenant à le suivre sur une période maximale de six ans, à raison d'au moins trois cours par année auxquels se grefferont obligatoirement des activités complémentaires ;

ATTENDU qu'au terme du programme réussi, un titre lié à la fonction de travail lui sera décerné par l'association ainsi qu'une attestation de formation continue par le Cégep ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise monsieur Jean-François Albert à s'inscrire au programme de formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec, et accepte de défrayer l'achat des cours en ligne et les frais d'inscription des activités complémentaires prévus au programme de formation aux fins de l'obtention du titre émis par l'association et de l'attestation de formation continue, à raison de 3 cours par année.

5174-01-2015

4. d) DEMANDE D'APPUI – TABLE DES AÎNÉS DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT.

ATTENDU la demande telle qu'adressée aux membres du conseil municipal le 17 novembre 2014 par madame Christine Gouin pour soutenir la démarche d'aide

financière au Fonds de la ruralité par la Table des aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU le constat dégagé tout au long de la démarche MADA, à savoir que la majorité des aînés ne connaît pas les services qui lui sont proposés et que de nombreux besoins ont été identifiés ;

ATTENDU le projet de la Table consistant en la création d'un poste d'agent de liaison centralisant l'information concernant les services aux aînés et proposant une approche individualisée pour accompagner et soutenir les aînés ;

ATTENDU que ce conseil est favorable à la mise en place de cette nouvelle structure ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil appuie la démarche de la Table des aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut et demande au Comité de sélection de la MRC des Pays-d'en-Haut d'accorder l'aide financière souhaitée à ce projet par le programme « Fonds de la ruralité ».

5175-01-2015

4. e) NOMINATIONS AU COMITÉ CONSEIL DU MAIRE.

ATTENDU la résolution # 4795-01-2014 prise le 20 janvier 2014 par laquelle ce conseil constituait le Comité conseil du maire pour traiter et examiner toutes les visions et l'ensemble des questions relatives au positionnement de la Ville principalement au regard du plan stratégique de développement 2012-2022 et pour toute autre question que le maire voudra bien lui confier pour en recevoir des recommandations ;

ATTENDU que les membres bénévoles de ce comité ont été nommés pour une période d'un an ;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater les membres bénévoles de ce comité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil remercie monsieur Paul Ouimet pour sa disponibilité et son implication pour l'année 2014 ;

QUE ce conseil nomme les personnes suivantes qui forment, à compter des présentes, le Comité conseil du maire comme suit :

M. Louis-Paul Beaudry, président
M. Daniel Giguère
Mme Patrizia Lemay
M. Claude Magnan
M. Daniel Beaudoin, conseiller municipal
Et monsieur Gilles Boucher, maire.

5176-01-2015

4. f) CONTRIBUTION À LA FONDATION À CHACUN SON DÉFI.

ATTENDU la demande d'aide financière telle que formulée par la Fondation À chacun son défi ;

ATTENDU que la Fondation investira une somme de 10 000 \$ au profit du projet parc-école municipalisé Mgr-Ovide-Charlebois ;

ATTENDU les priorités des membres du conseil telles qu'établies à la Politique familiale de la ville et les actions de certains groupes qui complètent les services offerts par la Ville pour l'amélioration du bien-être de ses citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à verser une contribution au montant de 5 000 \$ à la Fondation À chacun son défi pour la réalisation du projet précité.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-11000-970.

5177-01-2015

4. g) VÉRIFICATION COMPTABLE 2014 (AUDIT)

ATTENDU la nécessité de procéder à la préparation des états financiers de la Ville et de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel pour l'année 2014 ;

ATTENDU la proposition de la firme Reid et associés inc. à la hauteur de 13 000 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la proposition de la firme Reid et associés inc. au montant de 13 000 \$ plus les taxes applicables pour l'audit des états financiers 2014 de la Ville et de l'agglomération.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-13000-413 et # 62-13000-413.

5178-01-2015

4. h) CONTRIBUTION AU CLUB DE L'ÂGE D'OR.

ATTENDU la demande d'aide financière du Club de l'Âge d'Or au montant de 500 \$ au profit des résidents de l'OMH de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson pour l'année 2014 ;

ATTENDU que la Ville supporte l'OMH de cette façon depuis plusieurs années ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil verse la contribution de 500 \$ au Club de l'Âge d'Or à même le poste budgétaire # 02-11000-970 destinée aux résidents de l'OMH de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson pour l'année 2014.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE.

5179-01-2015

5. a) CONVENTIONS – CLASSIFICATION ET TRAITEMENT DES POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS.

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU les dispositions telles qu'édictées au règlement # AG-014-2009 relatif au Service de sécurité incendie ;

ATTENDU les propositions de conventions telles que préparées par monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de sécurité incendie, datées du 1^{er} janvier 2015 pour les taux horaire 2015, soumises à la Commission de prévention contre l'incendie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les conventions salariales des pompiers volontaires et premiers répondants précitées et autorise le Service de la trésorerie à procéder aux ajustements, s'il y a lieu.

5180-01-2015

5. c) EMBAUCHES – M. MICHEL ROBERT ET M. SIMON COLLIN-BEAULIEU, PREMIERS RÉPONDANTS.

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU les besoins en ressources humaines à titre de premiers répondants pour combler des postes vacants ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, pour l'embauche de candidats rencontrant les critères d'embauche ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et procède à l'embauche de monsieur Michel Robert et monsieur Simon Collin-Beaulieu, à titre de premiers répondants au Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, à compter des présentes au taux tels qu'approuvés et en vigueur.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire # 62-22000-141.

6. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

7. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5181-01-2015

7. a) **MODIFICATION D'ADRESSE CIVIQUE 1, RUE DU COLLÈGE À 2, RUE DES POMMIERS.**

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'adresse civique de la propriété connue comme étant située au 1, rue du Collège et de lui attribuer un nouveau numéro civique suite aux améliorations apportées à la propriété et au changement de situation de l'entrée charretière ;

ATTENDU la recommandation favorable du Service de l'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil modifie officiellement, par la présente, l'adresse civique de la propriété visée selon sa nouvelle désignation :

Matricule	Adresse civique concernée (de)	Nouvelle adresse civique (à)
6199-13-8335	1, rue du Collège	2, rue des Pommiers

QUE les propriétaires concernés, les services d'urgence et services publics, Bell Canada, Hydro-Québec, le Directeur général des élections et autres services concernés par ces modifications soient avisés officiellement de la présente dans les meilleurs délais.

5182-01-2015

7. b) **ADOPTION DU RÈGLEMENT # 77-2014 RELATIF AU MANDAT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT DE LA VILLE ET ÉTABLISSANT DES DISPOSITIONS DE RÉGIE INTERNE.**

ATTENDU qu'en vertu de la résolution # 2035-08-2006, le conseil municipal a constitué un Comité consultatif sur l'Environnement pour l'étude de certains dossiers en matière d'environnement sur lesquels il souhaite obtenir des recommandations ;

ATTENDU le besoin de mieux sensibiliser la population aux enjeux environnementaux ;

ATTENDU l'intérêt du conseil de déléguer au Comité consultatif sur l'Environnement les responsabilités de suggérer, organiser et tenir des événements en lien avec l'environnement ;

ATTENDU qu'afin de faciliter le déroulement des rencontres et d'établir le mandat du comité ainsi créé, il y a lieu d'adopter des dispositions relatives à la régie interne du Comité consultatif sur l'Environnement ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 25 novembre 2013 par monsieur Gilles Boucher, maire ;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le règlement # 77-2014 relatif au mandat du Comité consultatif sur l'Environnement de la Ville et établissant des dispositions de régie interne, abrogeant le règlement # 21-2007 soit et est adopté et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant sa promulgation.

5183-01-2015

7. c) **NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT.**

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de mandat ou à la nomination des membres du Comité consultatif sur l'Environnement pour des mandats tels qu'édictés en vertu du règlement # 77-2014 adopté ce jour et qui entrera en vigueur le 28 janvier prochain ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est

unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil remercie les membres, monsieur Sylvain Gauthier et madame Christiane Gareau, pour leur disponibilité et leur implication au sein de ce comité au cours des dernières années.

QUE ce conseil nomme, à compter des présentes, les personnes suivantes et respectivement pour le mandat indiqué ci-dessous, membres au Comité consultatif sur l'Environnement :

M. Maxime Brochu, 2 ans
Mme Sylvie Ferland, 1 an
M. Claude Magnan, 2 ans
M. Stéphane Longtin, conseiller municipal.

5184-01-2015

7. d) ADOPTION DU RÈGLEMENT # 78-2014 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE ET ÉTABLISSANT DES DISPOSITIONS DE RÉGIE INTERNE.

ATTENDU qu'en conformité avec l'article 146 et suivants du chapitre V du Titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil d'une municipalité peut par règlement constituer un comité consultatif d'urbanisme et établir des règles de régie interne ;

ATTENDU qu'un avis de motion pour la présentation du présent projet a été dûment donné à la séance régulière du conseil municipal tenue en date du 25 novembre 2013, par madame Gisèle Dicaire, conseillère municipale ;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le règlement # 78-2014 constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville et établissant des dispositions de régie interne et abrogeant le règlement # 02-2006 soit et est adopté et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant sa promulgation.

5185-01-2015

7. e) NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au renouvellement ou à la nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour des mandats tels qu'édictés en vertu du règlement # 78-2014 adopté ce jour et qui entrera en vigueur le 28 janvier prochain ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil remercie les membres, monsieur Alain Laramée, monsieur Paul Ouimet, monsieur Gérard St-Aubin et monsieur Julien Trépanier, pour leur disponibilité et leur implication au sein de ce comité au cours des dernières années.

QUE ce conseil nomme, à compter des présentes, les personnes suivantes et respectivement pour le mandat indiqué ci-dessous, membres au Comité consultatif d'urbanisme :

M. Sylvain Gauthier, 1 an
M. Mario L'Écuyer, 2 ans
M. Alexandre Morin, 2 ans
Mme Johanne Lepage, conseillère municipale

5186-01-2015

7. f) POLITIQUE DE REMBOURSEMENT D'ANALYSES D'EAU – ASSOCIATIONS DE LACS – COMPLÉMENT À LA RÉSOLUTION # 5157-12-2014.

ATTENDU la résolution # 5157-12-2014 prise le 15 décembre 2014 par laquelle ce conseil autorisait le remboursement des analyses effectuées par les associations de lacs locales selon les mêmes critères que ceux retenus lors de l'élaboration de la politique 2009 au prorata et selon la recommandation de M. Léger ;

ATTENDU que l'Association des résidents du Lac Clair a soumis par courriel le 10 décembre 2014 sa demande de remboursement ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement du 8 janvier 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder au remboursement d'un montant de 281.75 \$ à l'Association des résidents du Lac Clair et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-47010-444.

5187-01-2015

7. g) AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA PHASE 2 DU PROJET DE COLLECTE DE MATIÈRES ORGANIQUES.

ATTENDU qu'en vertu des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et les villes*, il est possible de conclure des ententes intermunicipales aux fins de leur compétence entre les villes et les municipalités quelle que soit la loi qui les régit ;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions articles 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, il est possible de conclure des ententes entre villes, municipalités et régies, quelle que soit la loi qui les régit ;

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), conjointement avec ses partenaires, continue le projet visant à effectuer la collecte, le transport et la disposition des matières organiques sur le territoire qu'elle dessert ;

ATTENDU que ce projet a comme principal objectif de tester différents équipements et différentes méthodes de collecte ;

ATTENDU que la RIDR agit dans ce projet à titre de coordonnatrice et responsable du projet ;

ATTENDU que la Régie intermunicipale des Trois Lacs (RITL) agit dans ce projet à titre de fournisseur de services dans le cadre du projet ;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut (MRC) agit dans ce projet à titre de responsable de la compétence quant à certains domaines quant aux matières résiduelles sur le territoire étant l'objet des présentes ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson agit à titre de partenaire du projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le maire, ou le maire suppléant en son absence et le directeur général, ou la greffière adjointe en son absence, à signer le protocole d'entente à intervenir entre la RIDR, la RITL, la MRC et la Ville concernant la phase II du projet sur la collecte des matières organiques.

8. LOISIRS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

5188-01-2015

8. a) EMBAUCHE – MASCOTTE M. MASSON.

ATTENDU les besoins en ressources humaines au Service des loisirs pour la présence d'une mascotte sur l'anneau de glace du lac Masson les fins de semaine, lors d'activités ou de festivités ;

ATTENDU la recommandation favorable de madame Julie Forgues, directrice Communications, loisirs, événements et culture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'embauche de monsieur David Jalbert, à titre de salarié temporaire à la fonction de mascotte (M. Masson) pour l'animation lors d'activités sur l'anneau de glace du lac Masson, selon les besoins du Service débutant en janvier 2015 à raison d'un maximum de 16 heures par semaine, au taux horaire du salaire minimum établi au Québec le tout selon les conditions prévues à sa convention de travail pour un emploi étudiant.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70160-141.

5189-01-2015

8. b) PROGRAMME DAFA POUR LE CAMP DE JOUR.

ATTENDU que la Ville souhaite bonifier le service offert par son camp de jour ;

ATTENDU que les villes et municipalités de Piedmont, Saint-Adolphe-d'Howard, Saint-Sauveur, Sainte-Adèle, Sainte-Anne-des-Lacs et Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson collaborent dans plusieurs dossiers notamment celui du camp de jour ;

ATTENDU qu'une contribution financière et technique de Pays-d'en-Haut en Forme et du Carrefour jeunesse-emploi des Pays-d'en-Haut permet l'organisation d'une formation DAFA (aucune contribution financière pour les municipalités et 40 \$, au lieu de 300 \$ pour les participants) ;

ATTENDU que les villes et municipalités concernées souhaitent que la formation DAFA soit obligatoire pour les nouveaux animateurs du camp de jour, et ce, afin de former des animateurs certifiés DAFA et ainsi augmenter les standards de qualité du service du camp de jour ;

ATTENDU que la formation DAFA aura lieu les samedi 28 mars et dimanche 29 mars et samedi 11 avril et dimanche 12 avril 2015 dès 8 h à Saint-Adolphe-d'Howard ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil mandate Mme Julie Forgues ou Mme Cassandra Carette, respectivement directrice et coordonnatrice loisirs, événements et culture pour être présente 2 des 4 jours lors de la formation DAFA et pour soutenir les autres municipalités dans le montage et le suivi de cette formation.

QUE Mme Forgues procède à la diffusion gratuite de cette formation selon les outils disponibles.

5190-01-2015

8. c) PROGRAMMATION HIVER EN FÊTE – CABANE À SUCRE 1^{ER} MARS 2015.

ATTENDU la résolution # 5162-12-2014 prise le 15 décembre 2014 par ce conseil pour autoriser la tenue d'activités dans le cadre de la programmation Hiver en Fête ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajouter à la programmation l'activité pour la journée cabane à sucre le dimanche 1^{er} mars 2015 au coût de 2 050.00 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la tenue de l'activité cabane à sucre précitée au coût de 2 050.00 \$ plus les taxes applicables sur le lac Masson et au Pavillon Violette-Gauthier et mandate madame Julie Forgues à signer pour au nom de la Ville les contrats afférents aux différentes activités de cette journée.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70160-447.

9. CORRESPONDANCE

10. AFFAIRES NOUVELLES.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

5191-01-2015

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 25, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est résolu à l'unanimité des personnes présentes de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Maire

(signé)

Monsieur Jean-François Albert
Directeur général et greffier

Mots du maire et des responsables de comités.